

certaines traditions qui, à travers les fissures des siècles, sont arrivées jusqu'à nous.

La Grèce, cette institutrice de Rome, présente à nos yeux une civilisation si brillante de génie, sous les grands noms de Lycurgue et de Solon, que c'est toujours de ce côté que nous nous tournons pour chercher la généalogie de nos idées politiques.

Les institutions de la Grèce sont l'école historique de la démocratie moderne.

C'est là, qu'à vingt-deux siècles de distance, on peut encore puiser des enseignements toujours nouveaux, toujours féconds.

Dans une étude sur l'ordre judiciaire, il n'est pas plus possible d'oublier l'aréopage, ce tribunal dont le nom signifie maintenant justice et sagesse, qu'on ne peut éviter de prononcer celui de Socrate et de Platon, quand on veut mesurer jusqu'où peut s'élever la pensée humaine.

Si la Grèce a fait l'éducation de Rome, Rome a fait la nôtre. Nous épelons, chaque jour, ce droit romain, qui a mérité le nom de Raison écrite, en présence même des théories juridiques modernes, qui se rapprochent davantage de la justice philosophique.

Il faudrait donc montrer ce droit en action du *Forum*, pour étudier l'administration de la justice de ce vaste empire, dont les solides fondations hérisSENT encore notre sol.

La puissance romaine s'incline et s'affaisse comme un vieillard majestueux sous le poids des années. Cependant, des forêts de la Germanie sortent des peuples jeunes, pleins de verdure ; ils se répandent, les armes à la main, sur ce vaste empire, dont la vie est épuisée.

D'un mélange confus de races, de peuples, d'institutions, de croïances, nous voyons peu à peu poindre la nationalité française, se formant pièce à pièce, péniblement, par la fusion des vieilles traditions romaines, des dogmes nouveaux de la foi chrétienne avec la sève exubérante du sang germanique.

Il faudrait suivre l'institution du juge à travers ces divers éléments ; et, en passant par le régime libre de l'aleu, du fief hiérarchique et de la prépondérance monarchique, on verrait le pouvoir judiciaire, depuis les *rachimbourg*s jusqu'aux conseillers de parlement, se modeler sur l'état social et en subir les diverses transformations.

La Révolution française a tenté d'élever l'édifice social sur la seule base de la déduction logique, en brisant tout le passé et sans tenir assez compte des obstacles et des mœurs attardées. « Ce travail fut une synthèse où tout partait de la raison pure, du droit absolu et de